

**DECISION N°84-2026–
PRESTATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ETUDE PROSPECTIVE SUR LA
LOIRE - ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS OPÉRATIONNEL**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2021.019.29.09 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 29 septembre 2021 approuvant l'intervention de la CC Forez-Est dans le contrat territorial « Loire Forézienne » porté par le Département de la Loire,

Vu la consultation lancée par la Direction du cycle de l'eau le 06 février 2026, relative à la mise en œuvre d'une prestation de service pour la réalisation d'une étude prospective sur la Loire : élaboration d'un programme d'actions opérationnelles et achevée le 8 mars 2026,

Vu la proposition technique et financière ci-annexée du cabinet EODD Ingénieurs conseils, bureau d'études spécialiste de la transition écologique, d'un montant total de 36 420.00 € HT soit 43 704.00 € TTC,

Considérant l'engagement de la CC Forez-Est en vue de mettre à jour un programme d'actions sur les bords de Loire pour la seconde partie du Contrat Territorial Loire Forézienne,

Considérant que le seuil des 216 000 € en dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la proposition technique et financière présentée par EODD Ingénieurs Conseils, pour un montant total de 36 420,00 € HT, soit 43 704,00 € TTC.

Les montants HT de l'étude sont répartis selon le tableau suivant :

Phasage		Coût HT
Phase 1	Pré-ciblage des actions	5 720 €
Phase 2	Concertation des partenaires	5 730 €
Phase 3	Terrain	12 270 €
Phase 4	Priorisation et sélection des actions	3 610 €
Phase 5	Rédaction des fiches actions	3 960 €
Phase 6	Rendus finaux + validation COPIL	5 130 €
Total		36 420 €

ARTICLE 2

De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 13/03/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS